



PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

25
NOVEMBRE
2020

JOURNÉE
INTERNATIONALE
POUR
L'ÉLIMINATION
DE LA VIOLENCE
CONTRE LES
FEMMES



« LE 25 NOVEMBRE, PRENONS 25 SECONDES POUR RAPPELER DES OUTILS QUI PEUVENT SAUVER DES VIES ».

Cette année, le contexte de confinement a malheureusement accentué les tensions familiales, conduisant à une augmentation des violences (les signalements sur la plateforme en ligne « Arrêtons les violences » ont augmenté de 15% depuis le 30 octobre).

Des dispositifs gratuits d'aide et d'urgence sont disponibles à toute heure pour les victimes et témoins de ces violences.



Quels sont ces dispositifs ?

- **Pour recevoir de l'aide et de l'écoute : le 3919**, Violences Femmes Info, numéro anonyme et gratuit, disponible tous les jours de 9h à 21h
- **Pour effectuer un signalement en ligne, anonyme et gratuit : la plateforme arretonslesviolences.gouv.fr** est disponible 24h/24 7j/7
- **Pour toute urgence : le 17** (accessible par téléphone) et le **114** (par SMS), également disponibles tous les jours, 24h/24.

En cas d'urgence, il n'y a évidemment pas besoin d'attestation de déplacement pour fuir.

Vous souhaitez aider ?

Diffusez autour de vous ces dispositifs d'aide qui peuvent sauver des vies.

RETROUVER TOUS LES ÉLÉMENTS DU KIT DE COMMUNICATION DANS LE LIEN SUIVANT :
[HTTPS://ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR/FOCUS/LE-25-NOVEMBRE-PRENONS-25-SECONDES-POUR-RAPPELER-LES-OUTILS-QUI-SAUVENT](https://arretonslesviolences.gouv.fr/focus/le-25-novembre-prenons-25-secondes-pour-rappeler-les-outils-qui-sauvent)

LE 25 NOVEMBRE

Le 17 décembre 1999, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a proclamé le 25 novembre, la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes.

Cette célébration d'après l'Organisation Mondiale de la Santé a pour source un événement particulier, l'assassinat le 25 novembre 1960 des sœurs Mirabal en République dominicaine.

Depuis 2014, l'orange est la couleur officielle de la campagne internationale « *Tous Unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles* ». "La couleur orange symbolise un avenir meilleur et un monde plus juste, sans violence à l'encontre des femmes et des filles", explique l'ONU Femmes .



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2020

Chaque année, en France, 213 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences conjugales dans leurs formes les plus graves (violences physiques ou sexuelles) de la part de leur conjoint ou ex-conjoint.

Selon le collectif "*féminicides par compagnons ou ex*", 87 féminicides ont été recensés depuis le début de l'année 2020, dont 1 sur le département des Hautes-Pyrénées.

Selon l'étude menée par le ministère de l'intérieur, en 2019, les morts violentes au sein du couple représentaient 20 % des homicides

Focus sur les Hautes-Pyrénées

En 2019, 321 faits de violences conjugales ont été enregistrés par les services de police et de gendarmerie.

Sur les six premiers mois de l'année 2020, les forces de l'ordre ont enregistré une augmentation sensible du nombre de faits enregistrés pour violences conjugales (+10,5%) / 2019. On peut y voir une des conséquences du Grenelle organisé de septembre à novembre 2019.

Du 1er janvier au 30 juin: comparaison sur la même période en 2019 et 2020



De la même manière le réseau associatif (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), France Victimes, Planning familial) connaît une augmentation significative de son activité depuis 2016 (+54,3%).

Sur les six premiers mois de l'année 2020, 307 victimes dont **295 femmes** et 12 hommes ont été reçus. Soit une hausse de + 22,4 % du nombre de femmes victimes de violences conjugales par comparaison à la même période en 2019 (249 victimes dont **241 femmes** et 8 hommes).

Mobilisation des acteurs de terrain pour assurer l'accueil, l'écoute l'accompagnement et la protection des victimes de violences conjugales, en particulier en période de confinement en mettant l'accent sur :

- l'accueil dans les commissariats et brigades de gendarmerie
- la mise à l'abri, en urgence, des victimes via le 115/ SIAO et leur acheminement vers un lieu d'hébergement sécurisé
- la continuité des services en matière d'écoute et d'accompagnement des victimes par les associations spécialisées (CIDFF et France victimes)

Focus sur la période de confinement de mars à mai 2020

1. Les faits constatés

La période du confinement a surtout été marquée par une forte baisse du nombre de faits constatés pour violences conjugales enregistrés par les forces de l'ordre et le décès d'une victime le 1er avril sur Tarbes, inconnue de l'ensemble des services institutionnels et associatifs.

Le nombre d'appel au 17 (police secours) a augmenté de plus de 67,45 %. Les interventions au sein des foyers pour des « différents familiaux » ont explosé.

Les conventions passées entre les forces de l'ordre et l'association France Victimes 65 pour améliorer la prise en charge des victimes de violences conjugales a donné lieu durant la période de confinement à la transmission de **29 fiches entre le 17 mars et le 11 mai.**

2. La mise en sécurité des victimes (demandes d'hébergement)



Les services « politiques sociales de l'Etat » et « droits des femmes et égalité » de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, ont été particulièrement vigilants à la mise en sécurité de certaines victimes pour qui la situation a été considérée comme préoccupante au regard de la détermination affichée des conjoints, auteurs des violences, à les retrouver.

Sur les 4 structures d'hébergement mobilisées, 3 sont signataires de la **Charte de « mise en sécurité des victimes de violences conjugales »** signée en 2017.

Mis en place en 2017, le dispositif d'acheminement des victimes vers un lieu d'hébergement a, plus que jamais, été nécessaire.

3. L'accompagnement des victimes



L'activité des structures associatives a été fortement perturbée du fait du confinement et un temps de latence a été nécessaire pour réorganiser à distance l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes.

Pour autant, les situations connues des associations et du SIAO / 115 ont toutes fait l'objet d'une attention soutenue et pour certaines d'une vigilance accrue face à la détermination des conjoints auteurs de violences pour retrouver leur compagne.

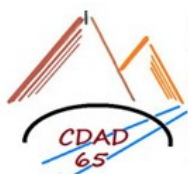
**51 femmes victimes accompagnées de 22 enfants
ont sollicité l'un ou l'autre des opérateurs.**

LES MESURES D'URGENCE LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

Pendant les périodes de confinement, de nombreux dispositifs ont été mis en place et renforcés :

- Pour inciter les victimes et témoins de violences conjugales à se faire connaître, en n'hésitant pas à demander de l'aide

- **Mobilisation des forces de l'ordre** (surveillance, interventions, recueil des plaintes)
- **Organisation à distance du dispositif d'alerte, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des victimes de violences conjugales**, en lien avec les partenaires habituels de l'aide aux victimes de violences sexistes. Toutes les associations départementales sont joignables du lundi au vendredi dans le but d'écouter les victimes, redire le droit, proposer les possibilités de sortie des violences, les accompagner dans leurs démarches et leur cheminement.



- **Mise en place d'un point d'accueil et d'accompagnement, durant toute la période du 1^{er} confinement, au Leclerc Méridien d'Ibos** dont les permanences ont été assurées par le CDAD et l'association France Victimes 65.

Au-delà de l'accueil, l'écoute bienveillante et l'information dispensée par des professionnels formés, cette permanence a également eu vocation à pouvoir proposer aux victimes, qui en exprimaient le besoin, une mise à l'abri et en sécurité en mobilisant un hébergement.

- Pour assurer l'information des publics sur les lieux ressources et numéros utiles durant les périodes de confinement et au-delà. Leur permettre de se faire connaître et bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement adaptés. Dans cette perspective, plusieurs initiatives ont été et sont encore menées :

- **Réalisation et diffusion d'affiches d'information** sur les réseaux sociaux et par voie de presse.
- **Diffusion de cartes**, au format de poche, auprès des pharmacies, centres commerciaux, commerces de proximité, professionnels de santé.



DANS L'URGENCE	POUR L'HÉBERGEMENT	POUR LE SOIN
Gendarmerie/Police 17 Par SMS 114	115	Service des urgences Médecin 15
EN PARLER ET S'INFORMER		
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF 65 hautespynes.cidff.info		05 62 93 27 70
Conseil Départemental d'Accès au Droit - CDAD cdad-hautespynes.justice.fr		05 62 34 96 73
France Victimes 65 francevictime65.fr		05 62 51 98 58
Planning familial		05 62 93 93 26
Numéro d'appel national (Appel anonyme et gratuit)		39 19
Plateforme Internet		arretonslesviolences.gouv.fr

→ **Campagne « pochette à pain ».** Depuis le début du 1^{er} confinement, deux campagnes ont été menées. Pour chacune, 100 000 pochettes ont été éditées et diffusées auprès de 150 boulangeries du département. L'intérêt de ce support est qu'il entre dans tous les foyers. Cette campagne est reconduite à l'occasion du 25 novembre.

Pour la première fois la participation de la boulangerie – pâtisserie d'application « les Délices de Lautré » à la campagne « pochette à pain » participera à cette opération ainsi qu'une centaine de boulangeries du département et 4 centres commerciaux Leclerc.

Ces initiatives ont été rendues possibles grâce au soutien de l'État.



VIOLENCES	
Psychologiques	Gendarmerie 17
Verbales	Police 114
Physiques	Par SMS 114
Economiques	Hébergement 115
Sexuelles	Urgences 15
	Médecin 15

VENEZ EN PARLER

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF 65 hautespyrenees.cidff.info	05 62 93 27 70
Conseil Départemental d'Accès au Droit - CDAD 65 cdad-hautespyrenees.justice.fr	05 62 34 96 73
France Victimes 65 francevictimes65.fr	05 62 51 98 58
Planning familial	05 62 93 93 26
Numéro d'appel national (Appel anonyme et gratuit)	39 19
Plateforme internet	stop-violences-femmes.gouv.fr

- Pour mettre à l'abri et en sécurité des victimes de violences conjugales, accompagnées ou non d'enfants, leur acheminement vers un lieu d'hébergement via l'association « Radio Taxis Tarbais » et leur accompagnement par des professionnels formés, dans le cadre de l'urgence. L'objectif, est de répondre à toutes les situations, nécessitant une mise à l'abri en proposant aux victimes, qui en feraient la demande, une solution d'hébergement d'urgence.
- Par l'organisation d'une « cellule de vigilance » à travers l'instauration, dès le début des périodes de confinement, de remontées d'informations hebdomadaires avec les réseaux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des victimes, le 115 / S.I.A.O., et possibilité, de saisir et d'alerter les services de l'État (DDCSPP) notamment sur des situations considérées comme inquiétantes et / ou nécessitant une attention particulière.



Sur la période de confinement actuel, les dispositifs ont été reconduits à l'exception de la permanence au centre commercial Leclerc. Les associations locales se sont engagées à assurer un accueil physique des victimes, en tant que de besoin, au regard des situations et sur rendez-vous.

MISE EN ŒUVRE DES MESURES ISSUES DU GRENELLE

Au niveau national

L'ensemble des **46 mesures** sont engagées et en cours de réalisation.

50% sont réalisées, parmi elles :

- l'élaboration d'une grille d'évaluation du danger pour les forces de l'ordre
- le déploiement des bracelets anti-rapprochement d'ici à la fin de l'année sur l'ensemble du territoire
- la création des 17 premiers centres de prise en charge des auteurs (dont un en région Occitanie, porté par l'association d'entraide et de reclassement social - AERS de Montpellier)

Au niveau local

La dynamique locale s'attache à travailler à une prise en charge globale de la famille, il va s'agir de :

- détecter plus précocement les victimes (libérer la parole...)
- mieux protéger les victimes y compris les enfants exposés (mettre à l'abri, accompagner ...)
- prévenir la réitération des faits de violences (responsabilisation des auteurs)...

Depuis le début de l'année et en lien avec le plan stratégique quinquennal présenté à l'issue du Grenelle sur les violences conjugales, trois axes ont concentré toute notre attention pour permettre :

- Le renforcement des actions de sensibilisation, sur l'accueil et la prise en charge des victimes de violences conjugales en direction des professionnels, mais aussi de personnes ressources, notamment en zones rurales, susceptibles d'être des relais d'information, des lanceurs d'alerte.
- La mise en place d'une cellule opérationnelle de suivi des situations de violences conjugales.

Création d'une consultation médico-judiciaire hebdomadaire, depuis le 1^{er} octobre sur Tarbes.

Ce projet, évoqué à l'occasion du Grenelle, est à l'initiative de M. le procureur de la République. Le soutien de la mairie de Tarbes a permis l'aménagement des locaux contigus à ceux de l'association France victimes 65, qui gère les rendez-vous. Pour l'heure, la permanence, fonctionne uniquement sur réquisition du Parquet.

Depuis 2012, date de fermeture de l'UMJ sur le département, les victimes devaient se rendre sur Pau, Toulouse... pour bénéficier de l'expertise d'un professionnel. Cette consultation représente donc un réel progrès dans la prise en charge de toutes les victimes.

Création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie et commissariat, en janvier 2021.

Ce dispositif co financé par l'État (FIPD) et le conseil départemental sera porté par le CIDFF. Présent physiquement dans les locaux des brigades de gendarmerie et des commissariats, l'intervenant social aura vocation à accueillir des personnes en situation de détresse sociale. Son action se situe dans le court terme. Il doit mettre en œuvre les orientations nécessaires pour garantir un traitement adéquat des situations et faire le lien vers les bons partenaires, acteurs de terrain (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, sanitaires...).

Les associations visitées ce 25 NOVEMBRE 2020

CIDFF des Hautes-Pyrénées

Résidence Baudelaire - 6 rue Arthur Rimbaud - 65000 TARBES

Téléphone : 05 62 93 27 70

Site internet: <https://hautespyrenees.cidff.info/>



Le CIDFF a pour objectif de contribuer à une meilleure insertion sociale et professionnelle des femmes qui leur permet d'acquérir une plus grande autonomie dans leur vie personnelle et d'accéder ainsi à une pleine citoyenneté. Par sa connaissance et le professionnalisme de son équipe sur la problématique des violences faites aux femmes, elle est en mesure d'offrir des services individualisés: accueil, écoute, information juridique, accompagnement, aide à la recherche d'emploi, soutien psychologique.



France Victimes 65

2 bis rue André Fourcade – 65000 TARBES

Téléphone: 05 62 51 98 58

Site internet: <https://francevictimes65.fr/>

L'association France Victime 65 accueille toutes les personnes s'identifiant comme victimes et leur offre une écoute active, un soutien et un accompagnement juridique dans leurs démarches. Des juristes ou des chargés d'accueil des victimes les reçoivent en toute confidentialité et à titre gratuit pour les informer sur leurs droits et sur la procédure pénale et les orienter vers les services compétents ou autres professionnels le cas échéant.

Contacts presse

Préfecture des Hautes-Pyrénées:

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

05.65.56.65.05/05.62.56.65.26
